Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

E8 : Contribuer au dialogue territorial

Session 2026 • Code sujet : **26-BTS-GPN-E8** • Durée : **240 minutes** • Coefficient : **1,0**
indicatif, à vérifier dans le référentiel de certification applicable à la session 2026

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyser le territoire, les acteurs et les enjeux** (3 questions) — **Page 3**
2. **Préparer un cadre de dialogue équilibré** (3 questions) — **Page 6**
3. **Contribuer à l'animation et à la médiation** (4 questions) — **Page 8**
4. **Formaliser les décisions, les limites et les suites** (3 questions) — **Page 10**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E8 - Contribuer au dialogue territorial/2026/BTSA GPN - E8 - Contribuer au dialogue territorial - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyser le territoire, les acteurs et les enjeux

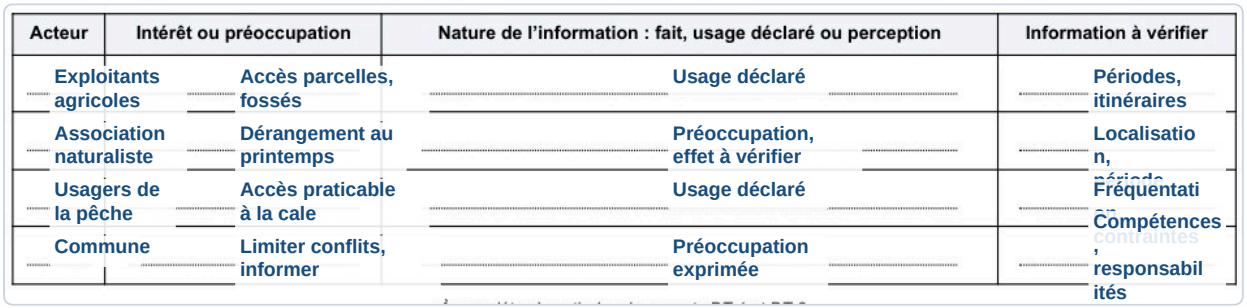
Le Syndicat mixte des Marais de la Rive prépare un plan de gestion pour le marais de la Petite-Rive, où se côtoient habitat sensible, agriculture, pêche et fréquentation touristique. Le candidat doit caractériser les acteurs, leurs intérêts, les tensions territoriales et les informations à vérifier avant la réunion.

Question 1.1. Identifiez au moins quatre acteurs pertinents pour la concertation. Pour chacun, précisez un intérêt ou une préoccupation à prendre en compte et indiquez si cet élément relève d'un fait documenté, d'un usage déclaré ou d'une perception à vérifier.

Acteur	Intérêt ou préoccupation	Nature	Information à vérifier
Exploitants agricoles	Accès aux parcelles et entretien des fossés	Usage déclaré	Périodes et itinéraires nécessaires
Association naturaliste	Réduire le dérangement au printemps	Préoccupation exprimée, effet à vérifier	Localisation et période des enjeux
Usagers de la pêche	Maintenir un accès praticable à la cale	Usage déclaré	Fréquentation et contraintes selon les périodes
Commune de Val-des-Rives	Limiter les conflits d'usage et informer les habitants	Préoccupation exprimée	Compétences et responsabilités applicables

Le DT 1 rapporte des positions recueillies en entretiens : elles ne constituent ni des décisions ni une représentation exhaustive des acteurs. Les usages déclarés sont à distinguer des préoccupations exprimées. Les données sectorielles du sujet, comme les 120 passages quotidiens estivaux sur le sentier, sont des faits documentés pour la situation étudiée, mais ne prouvent pas à elles seules un effet écologique. Le syndicat mixte constitue également un acteur pertinent pour préparer les options et vérifier leur faisabilité.

Matrice d'analyse complétée



✓ RÉPONSE À RETENIR

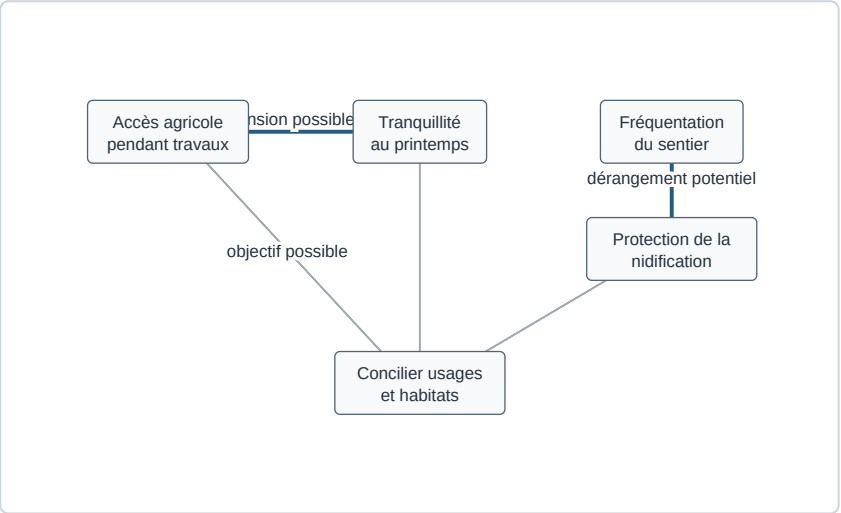
À associer : exploitants, association naturaliste, usagers de la pêche et commune. Distinguer usages déclarés, préoccupations exprimées et faits documentés.

Question 1.2. Formulez deux enjeux pouvant entrer en tension et un enjeu susceptible de faire l'objet d'un objectif partagé. Justifiez chaque proposition à l'aide d'au moins une donnée du dossier.

Tensions possibles : l'accès des exploitants aux parcelles pendant les travaux peut être difficile à concilier avec la tranquillité renforcée au printemps demandée par l'association naturaliste. Par ailleurs, les 120 passages quotidiens estivaux sur le sentier peuvent soulever un enjeu de dérangement de la zone de nidification. Le dossier qualifie ce dérangement de potentiel : il ne démontre pas un effet certain.

Objectif partagé possible : rechercher des modalités d'intervention et d'accès conciliant les usages et la préservation des habitats. Les périodes et itinéraires agricoles, ainsi que la localisation et la période des enjeux écologiques, sont à vérifier avant de discuter des options.

Enjeux en tension et objectif partagé possible



Tensions à examiner, non effets démontrés ni décisions collectives.

✓ RÉPONSE À RETENIR

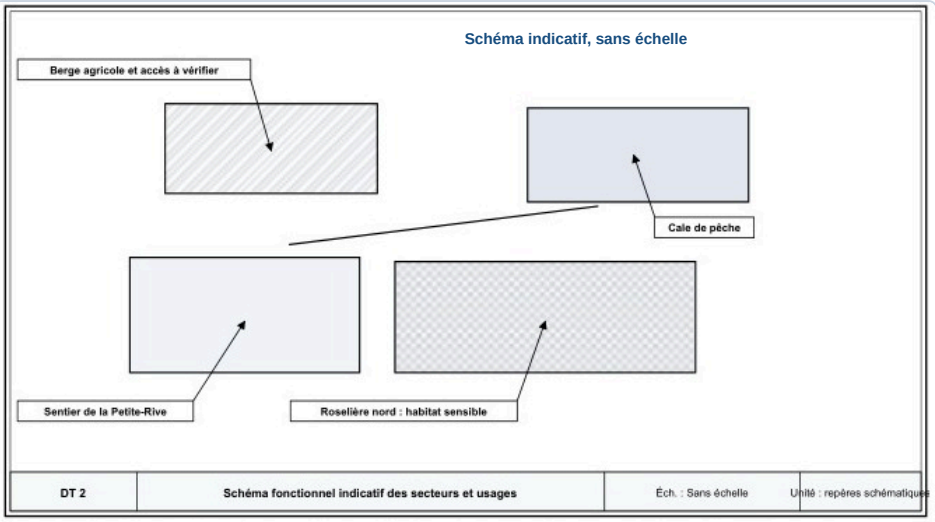
Tensions possibles : accès agricole et tranquillité printanière; fréquentation du sentier et nidification. Objectif partagé : concilier usages et préservation des habitats.

Question 1.3. À partir du DT 2, indiquez un point de vigilance pour le déroulement de la réunion et une information de terrain qu'il serait utile de faire vérifier avant toute décision d'aménagement.

Le DT 2 est un schéma fonctionnel indicatif, sans échelle. Il ne permet donc pas de déduire des distances, des limites foncières ou réglementaires, ni de considérer les liaisons dessinées comme un aménagement retenu.

Avant toute décision, faire vérifier sur le terrain la localisation des accès agricoles et leurs itinéraires, puis les confronter aux secteurs sensibles. Présenter cette vérification comme une information à recueillir, et non comme une conclusion tirée du schéma, permet de garder la discussion ouverte et fondée sur des données contrôlées.

Vigilance sur le schéma indicatif DT 2



✓ RÉPONSE À RETENIR

Rappeler que le DT 2 est indicatif et sans échelle; vérifier sur le terrain les accès agricoles, leurs itinéraires et leur relation aux secteurs sensibles.

2. Préparer un cadre de dialogue équilibré

La réunion de dialogue territorial doit réunir douze personnes pendant 90 minutes, avec des représentants des cinq catégories d'acteurs et deux membres du syndicat mixte. Le candidat doit définir des objectifs observables, calculer le coût des supports et construire un déroulé favorisant une participation équilibrée.

Question 2.1. Proposez deux objectifs de réunion formulés de manière observable et réaliste. Précisez, pour chacun, le résultat concret attendu à l'issue des 90 minutes.

1. **Partager les préoccupations :** consigner les intérêts exprimés par les cinq catégories d'acteurs et distinguer les faits des informations à vérifier. Résultat attendu : une liste partagée des enjeux et des vérifications nécessaires.
2. **Examiner une piste de gestion :** discuter au moins une option au regard des usages et des enjeux écologiques, sans exiger un accord. Résultat attendu : une option examinée et les questions ou désaccords restant à instruire.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Résultats attendus : une liste partagée des enjeux et vérifications, puis une option examinée avec les points restant à instruire.

Question 2.2. Calculez le coût total des fiches de synthèse et des plans couleur pour les 12 participants, puis la marge restante sur le budget. Présentez le calcul avec la formule C = nf × 0,40 + np × 2,50.

Un exemplaire de chaque support est prévu pour chacun des 12 participants : $\mathbf{n_f = 12}$ et $\mathbf{n_p = 12}$. Le coût est donc **C = 12 × 0,40 + 12 × 2,50 = 34,80 €**. La marge restante se calcule en retranchant ce coût du budget maximal : **240 − 34,80 = 205,20 €**. Le coût total respecte le budget disponible.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les supports coûtent 34,80 € au total ; la marge restante sur le budget maximal de 240 € est de 205,20 €.

Question 2.3. Proposez un déroulé minuté totalisant exactement 90 minutes. Il doit comprendre l'accueil et le rappel du cadre, l'expression des points de vue, l'examen d'au moins une option de gestion et la formulation des suites. Justifiez une règle de prise de parole favorisant l'expression des catégories d'acteurs moins représentées.

Séquence	Durée	Consigne et résultat attendu	Suite
Accueil et rappel du cadre	10 min	Présenter les objectifs, le cadre volontaire et les règles de discussion.	Cadre partagé
Expression des points de vue	25 min	Donner un tour de parole aux catégories d'acteurs et relever leurs préoccupations.	Enjeux consignés
Examen d'options ou d'informations à recueillir	35 min	Examiner une option et ses effets possibles sur les accès et les milieux.	Questions et données à vérifier
Synthèse et suites	20 min	Restituer les accords, désaccords et points non tranchés.	Actions, responsables et échéances proposés

Total : 90 minutes. Un tour de parole initial à durée égale, puis la priorité aux personnes qui se sont peu exprimées, limite la monopolisation et favorise les catégories moins représentées. L'animateur vérifie que chaque point de vue a été entendu.

DR 2 complété : déroulé minuté

Ordre du jour minuté et tableau de suivi

Séquence	Durée en minutes	Objectif ou consigne d'animation	Action de suivi	Responsable à désigner	Échéance ou indicateur
Accueil et rappel du cadre	10 min	Cadre, objectifs, règle de parole	CR cadre	Sync	Cadre validé
Expression des points de vue	25 min	Tour équitable, 1 min chacun	Lister enjeux	Catégories entendues	
Examen d'options ou d'informations à recueillir	35 min	Comparer option, accès et milieux	Lister données	Option et questions	
Synthèse et suites	20 min	Restituer accords, désaccords, suites	Tracer les suites	Actions et échéances	
Total					

À compléter par le candidat.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Déroulé : 10 + 25 + 35 + 20 = 90 minutes. Tour de parole égal, puis priorité aux personnes peu entendues.

3. Contribuer à l’animation et à la médiation

La réunion fait apparaître des préoccupations divergentes concernant l’accès agricole, la tranquillité de la faune au printemps et l’accès à la cale de pêche. À partir de déclarations d’acteurs et d’une série de cinq comptages journaliers, le candidat doit reformuler, analyser prudemment les données et proposer des suites de médiation.

Question 3.1. Rédigez une reformulation neutre, sans jugement, qui restitue les trois préoccupations exprimées et vérifie qu’elles ont été comprises. Distinguez les propos des acteurs des faits établis.

Les propos rapportés expriment des préoccupations, pas des faits établis : l’exploitant craint qu’une fermeture du sentier empêche l’accès à sa parcelle ; l’association naturaliste demande davantage de tranquillité au printemps ; les usagers de la pêche redoutent une restriction progressive de l’accès à la cale. Aucun effet écologique ni aucune fermeture ou interdiction n’a été vérifié ou décidé.

> « Si je comprends bien, vous craignez une difficulté d’accès à la parcelle en cas de fermeture, vous demandez plus de tranquillité pour la faune au printemps et vous souhaitez préserver l’accès à la cale. Est-ce bien cela ? »

✓ RÉPONSE À RETENIR

Reformulation à faire confirmer : difficulté d’accès agricole redoutée, tranquillité de la faune souhaitée au printemps et accès à la cale de pêche à préserver.

Question 3.2. Calculez la moyenne des cinq comptages en présentant le calcul demandé, puis rédigez une phrase de restitution indiquant explicitement la limite de cette série pour caractériser la fréquentation annuelle.

On additionne les cinq comptages et on divise le total par cinq : $\bar{x} = (110 + 120 + 135 + 125 + 110)/5 = 600/5 = 120$ passages par jour. Cette moyenne décrit seulement les cinq journées observées. Comme le relevé ne couvre que cinq jours, il ne caractérise pas la fréquentation annuelle et ne doit pas être présenté comme une moyenne annuelle représentative.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Moyenne observée : 120 passages par jour sur cinq jours. La série ne représente pas la fréquentation annuelle.

Question 3.3. Proposez une intervention d’animation permettant de traiter le désaccord sans imposer de solution. Elle doit comporter une question ouverte, une reformulation ou une vérification de compréhension, ainsi qu’une étape de recherche d’informations ou d’options à examiner.

1. Demander aux participants : « Quelles conditions permettraient de concilier l’accès agricole, la tranquillité de la faune et l’accès à la cale ? »
2. Reformuler les préoccupations et faire confirmer ou corriger la synthèse par les personnes concernées.
3. Recenser les informations à vérifier sur le terrain, puis examiner ensemble les options possibles et leurs effets ou contraintes, sans trancher d’avance.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Question ouverte, reformulation à confirmer, puis recherche collective d'informations et examen d'options, sans imposer de solution.

Question 3.4. Formulez une proposition de suite de travail précisant une action, un responsable à désigner collectivement, un délai et un indicateur de réalisation.

Proposer d'actualiser les données de fréquentation et les informations sur la sensibilité écologique. Les participants désignent collectivement un responsable, par exemple un membre du syndicat mixte, et fixent l'échéance avant la prochaine réunion de travail.

Indicateur vérifiable : une synthèse précise les données actualisées et leur période de collecte, puis est transmise aux participants.

Suite de travail à inscrire au tableau de suivi

Séquence	Durée en minutes	Objectif ou consigne d'animation	Action de suivi	Responsable à désigner	Échéance ou indicateur
Accueil et rappel du cadre					
Expression des points de vue					
Examen d'options ou d'informations à recueillir			Actualiser les	Avant prochaine réunion	Synthèse transmise
Synthèse et suites					
Total					

✓ RÉPONSE À RETENIR

Actualiser fréquentation et sensibilité écologique avant la prochaine réunion. Responsable désigné collectivement ; indicateur : synthèse datée transmise aux participants.

4. Formaliser les décisions, les limites et les suites

Aucune option de gestion ne fait consensus à l'issue de la réunion, mais deux actions sont acceptées pour instruction : vérifier les conditions d'accès agricole et actualiser les données de fréquentation et de sensibilité écologique. Le candidat doit produire une restitution fidèle et rappeler les limites du cadre volontaire de dialogue.

Question 4.1. Rédigez un relevé de conclusions de trois à cinq lignes distinguant les éléments discutés, les actions acceptées pour instruction et l'absence de décision consensuelle sur les options de gestion.

Le relevé distingue les préoccupations exprimées des actions acceptées pour instruction. Il mentionne les accès agricoles pendant les travaux, la fréquentation et la sensibilité écologique, sans présenter les propos des acteurs comme des faits vérifiés. Les deux actions sont des vérifications à mener, non des décisions d'aménagement. Il précise enfin qu'aucune option de gestion n'a recueilli l'accord de l'ensemble des participants.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les échanges ont porté sur les accès agricoles, la fréquentation et la sensibilité écologique du site.
> Les conditions d'accès agricole pendant les travaux seront vérifiées.
> Les données de fréquentation et de sensibilité écologique seront actualisées.
> Aucune option de gestion n'a fait l'objet d'un accord consensuel.

Question 4.2. Indiquez deux précautions à prendre dans la diffusion du compte rendu afin de préserver la fidélité des propos, la distinction entre faits et opinions et la possibilité de correction par les participants.

Pour assurer la fidélité du compte rendu et permettre aux participants de corriger d'éventuelles erreurs, deux précautions sont nécessaires :

- Attribuer les propos à leur auteur ou à sa catégorie, et distinguer explicitement les faits vérifiés, les opinions exprimées et les propositions.
- Transmettre un projet de compte rendu aux participants pour relecture, fixer un délai de retour et intégrer les corrections pertinentes avant la diffusion définitive.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Distinguer faits, opinions et propositions en attribuant les propos. Soumettre le projet aux participants pour relecture et correction avant sa diffusion définitive.

Question 4.3. Expliquez pourquoi il est nécessaire de ne pas présenter cette réunion comme une procédure réglementaire de participation du public sur la seule base des documents fournis. Citez une vérification à effectuer si le projet devait relever d'une telle procédure.

Le dossier décrit une démarche de dialogue volontaire portée par le syndicat mixte et n'établit pas qu'une procédure réglementaire de participation du public soit requise ou engagée. La qualifier ainsi irait au-delà des informations disponibles. Si le projet devait relever d'une telle procédure, le maître d'ouvrage doit vérifier son fondement, les modalités applicables, l'autorité compétente et le calendrier avant toute communication à ce sujet.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les documents établissent seulement un dialogue volontaire. Vérifier le fondement, les modalités, l’autorité compétente et le calendrier applicables.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E8 du BTSA GPN, session 2026, code 26-BTS-GPN-E8, dure 240 minutes et comporte un coefficient indicatif de 1,0. Elle porte sur la préparation et la conduite d'un échange territorial autour du marais de la Petite-Rive. Les compétences évaluées concernent l'analyse des acteurs, la médiation, l'animation, la quantification et la formalisation neutre des suites.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Distinguer systématiquement faits documentés, usages déclarés, perceptions exprimées et propositions restant à discuter.
- Le coût des supports se calcule par C = nf × 0,40 + np × 2,50.
- La moyenne des comptages est une information descriptive, mais cinq jours ne suffisent pas à caractériser une fréquentation annuelle.
- Un relevé de conclusions doit séparer éléments discutés, actions acceptées pour instruction et décisions réellement consensuelles.

Points de vigilance & attentes du jury

- Appuyer chaque analyse sur une donnée du dossier et distinguer les enjeux écologiques, économiques, d'usage et de gouvernance.
- Vérifier que le déroulé totalise exactement 90 minutes et que les règles de parole favorisent les acteurs moins représentés.
- Ne pas transformer une déclaration individuelle, une proposition ou une perception en fait établi ou en décision collective.
- Ne pas qualifier la réunion de procédure réglementaire sans vérifier son fondement, ses modalités, l'autorité compétente et le calendrier.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le coût des supports de réunion ?

Il faut multiplier 12 fiches par 0,40 euro et 12 plans par 2,50 euros, puis additionner : 4,80 + 30,00 = 34,80 euros. La marge restante sur le budget de 240 euros est donc de 205,20 euros.

Q : Comment interpréter la moyenne des cinq comptages du sentier ?

La moyenne est (110 + 120 + 135 + 125 + 110) / 5 = 120 passages par jour. Elle décrit uniquement cette série de cinq jours et ne constitue pas une estimation représentative de l'année.

Q : Comment organiser les 90 minutes de réunion sans dépasser le temps prévu ?

Répartissez les 90 minutes entre accueil et cadre, expression des points de vue, examen d'options ou collecte d'informations, puis synthèse et suites. Additionnez les durées avant de finaliser le déroulé et prévoyez une règle de parole équilibrée.

Q : Quels critères de notation sont essentiels pour formaliser le compte rendu ?

Le jury attend une restitution fidèle et neutre, séparant faits, opinions et propositions. Il faut aussi signaler l'absence de consensus, identifier les actions acceptées pour instruction et prévoir une relecture ou une possibilité de correction par les participants.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E8 - Contribuer au dialogue territorial/2026/BTSA GPN - E8 - Contribuer au dialogue territorial - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Gestion et Protection de la Nature : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.